Soixantième année. - N ° 60 A Vendredi 27 mars 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1572

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Jugement d'ouverture

Date : 18 mars 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
979 306 024 RCS Perpignan.
LPJS.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Enseigne : Autosur.
Activité : centre de contrôle technique de véhicules; l'inspection, l'analyse, le diagnostic portant sur les engins motorisés de toute nature et notamment les véhicules automobiles d'occasion et tous objets s'y rapportant; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement; la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance..
Adresse : 28, route de Ria, 66500 Prades.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 11 mars 2026, désignant mandataire judiciaire Selarl Mjsa en la Personne de Maître Aguilé Santodomingo 7 rue Léon Dieude Résidence Saint Amand 66000 Perpignan. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.